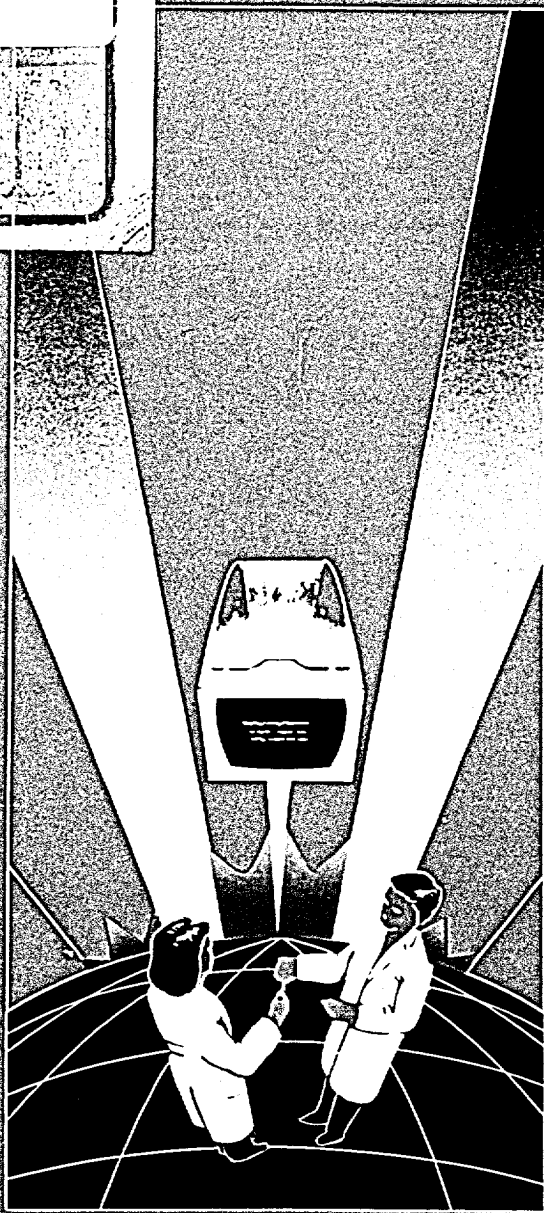


doc
CA1
EA668
87T23
EXF

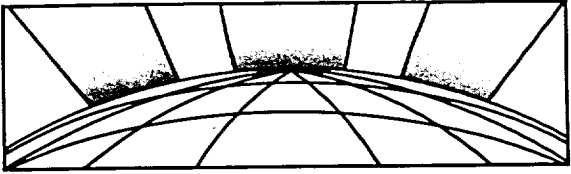
Technology NOW Program



Canada

1987

.b2137616(E)
.b213763X(F)



Technology Inflow Program

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures

NOV 26 1987

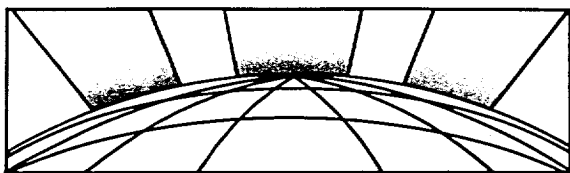
RETURN TO DEPARTMENTAL LIBRARY
RETOURNER A LA BIBLIOTHEQUE DU MINISTERE

43-246-838 (e)
43-246-840 (f)



External Affairs
Canada

Affaires extérieures
Canada



What is the Technology Inflow Program?

If Canadian industry is to be competitive in Canada and abroad, it must embody the latest technology in its products and operate in the most efficient and effective manner. Since Canada produces only about 2 per cent of its technology requirements, the source of innovation is very often another country.

The Technology Inflow Program (TIP) promotes the acquisition of foreign technological innovation needed to develop new or improved Canadian products, processes, or services. It does this in two ways. First, it makes use of Canadian government offices abroad to locate and facilitate linkages with foreign sources of technology (TIP Post Services). Second, it can provide financial support to help Canadian organizations acquire foreign technologies relevant to their needs (TIP Fund).

How can TIP help you?

1. TIP Post Services

Specially assigned staff in several of Canada's diplomatic posts abroad will:

- respond to specific requests from Canadians to identify foreign technology sources and investigate opportunities for collaboration;
- arrange for the prospective partners to be brought together to discuss the technical, commercial and legal aspects of specific technology transfers;
- provide other support as appropriate to the Canadian recipients.

These services are not meant to supplant private sector initiatives, but to provide assistance based on an intimate knowledge of the country or countries involved. While the service is available to any organization, it is primarily intended for small and medium-sized enterprises whose resources and international networks and contacts are limited.

2. TIP Fund

What activities are supported?

The TIP Fund may provide financial support for such activities as:

- exploratory visits to acquire in-depth knowledge of foreign innovations and/or initiate and implement the transfer of technology to Canada;
- working visits to foreign organizations by Canadian scientists and engineers to obtain hands-on experience in the development and application of a technology required in Canada;
- working visits to Canada by foreign experts where the Canadian organization will obtain significant benefit from the visitors' expertise;
- international co-operative research and development projects designed to produce new technologies of interest to Canada.

What funding is provided?

A basic principle considered in evaluating proposals is the degree of commitment to the project. Thus, expenses should normally be shared between TIP and the participating organizations. For short-term visits and missions, TIP usually reimburses travel costs, and the participating organizations pay for living expenses. For longer-term working visits, the program may also help defray a portion of the living expenses.

For co-operative research and development (R & D) projects, TIP may provide support for a portion of the incremental costs of the international aspects of the project. Such costs as travel of the Canadian participants and the costs of obtaining foreign expertise, (e.g. consulting fees, travel, and in the case of foreign experts working in Canada, salaries). Salaries and benefits of Canadian participants will continue to be paid by their employers.

What should proposals contain?

Proposals requesting financial support should be 4 to 8 pages in length and should be organized under the following headings:

Objectives — Point out what will be the expected result of the proposed activity and how that result will contribute to the development of new or improved products, processes, or services in Canada.

Technology — Describe the technology sought, its present state of development in Canada and in other countries, and its availability from foreign sources.

Workplan — Describe the planned activities, the timing and allocation of tasks, and how these activities will contribute to the objective.

Follow-up — Describe the planned follow-up activities that will produce the economic benefits and competitive advantage expected from acquiring the technology, including how, and to what extent, the foreign technology will be further developed or improved in Canada.

Participants — Identify the manager responsible for the activity, the Canadian and the foreign participants.

Capabilities — Describe the current capabilities of the Canadian participants with respect to the technology sought, and the degree of risk in applying the technology.

Costs — Identify the total expenditures to be incurred in acquiring this technology, the amount requested from TIP, and the source of funds for the remaining costs. Indicate why TIP funding is required, and why formally allocated budgets are not adequate to support the proposed activity.

For collaborative R & D projects and long-term working visits, an annex to the proposal must provide information on the management of the activity, including an organizational chart, *curricula vitae* of project participants, the organization's most recent financial statement or annual report, and any other material relevant to the organization's ability to carry out the project.

What is considered in the assessment of proposals?

Proposals requesting financial assistance from TIP are assessed on the following:

- potential to acquire the technical skills and knowledge necessary to develop or produce new or improved products or processes in Canada;
- potential to produce an economic benefit for Canada;
- the capability of the applicants to utilize the technology or adapt it to Canadian requirements;
- the uniqueness of the technology in Canada.

Who can apply?

Requests for identification of foreign technology sources (TIP Post Services) and proposals for financial support (TIP Fund) are invited from individuals or organizations in the private sector, as well as from provincial governments, universities, and federal departments or agencies. Non-federal government applicants should arrange for sponsorship of their proposals for financial support by a federal department or agency that has an interest in the proposed activity. The sponsor must provide an assessment of the proposal's technical merit and its potential to obtain technology that will produce an economic benefit for Canada.

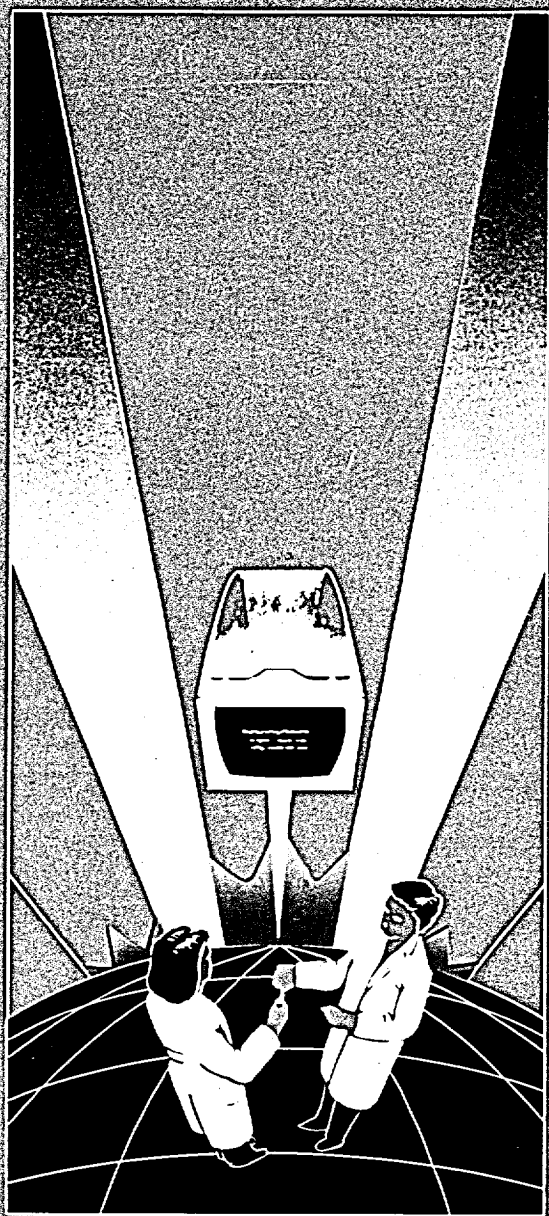
Please address inquiries and proposals either to:

The Manager
Technology Inflow Program
Science, Technology and Communications
Division (TTS)
Department of External Affairs
125 Sussex Drive
Ottawa, Ontario
K1A 0G2
Telephone (613) 996-0971

or to:

The industrial technology advisors of the National Research Council's Industrial Research Assistance Program (Field Advisory Network), who can provide firms with practical advice on preparing requests and proposals. They are listed in the Yellow Pages of your telephone book under "Technology Assistance Programs".

Programme d'apports technologiques



Canada

1987

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



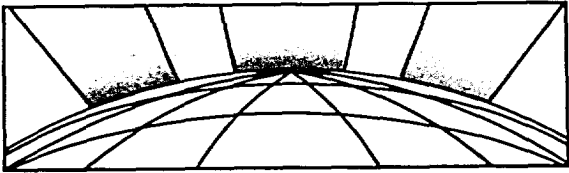
3 5036 20024120 9

DOCS

CA1 EA668 87T23 EXF

Technology Inflow Program. --

43246838



Programme d'apports technologiques

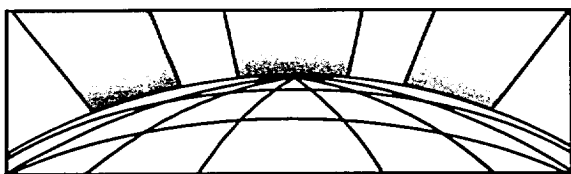


43-246-840 (F)
43-246-838 (e)



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada



Qu'est-ce que le Programme d'apports technologiques?

Si l'industrie canadienne doit être concurrentielle au pays et à l'étranger, il faut qu'elle incorpore les dernières techniques à ses produits et qu'elle fonctionne de la façon la plus efficiente et efficace possible. Puisque le Canada ne produit que quelque 2 % de ses besoins en technologie, il arrive très souvent qu'un autre pays soit la source d'innovation.

Le Programme d'apports technologiques (PAT) favorise l'acquisition de l'innovation technologique étrangère requise pour concevoir des produits, des procédés ou des services canadiens nouveaux ou améliorés. Et ceci se fait de deux façons. D'abord, le Programme utilise les bureaux du gouvernement canadien à l'étranger pour trouver des sources étrangères de technologie et faciliter l'établissement de liens de collaboration (Services du PAT à l'étranger). Ensuite, il peut fournir un appui financier pour aider des organismes canadiens à faire l'acquisition de technologies étrangères répondant à leurs besoins (Fonds du PAT).

Comment le PAT peut-il vous aider?

1. Services du PAT à l'étranger

Des agents spécialement désignés dans plusieurs missions diplomatiques du Canada :

- répondront aux demandes particulières de Canadiens qui veulent trouver des sources étrangères de technologie et connaître les possibilités de collaboration;
- feront en sorte que les partenaires éventuels puissent se rencontrer ou discuter des aspects techniques, commerciaux et juridiques de certains transferts de technologie;

- fourniront tout autre soutien requis par les bénéficiaires canadiens.

Ces services ne visent pas à supplanter les initiatives du secteur privé, mais à fournir une aide fondée sur une connaissance approfondie du ou des pays en cause. Bien que les services soient offerts à tout organisme intéressé, ils s'adressent particulièrement aux PME dont les ressources ainsi que les réseaux et les contacts sur le plan international sont limités.

2. Fonds du PAT

Quelles activités sont subventionnées?

Le Fonds du PAT peut servir à subventionner des activités comme:

- des visites exploratoires en vue d'acquérir une connaissance approfondie d'innovations étrangères ou de préparer et de réaliser le transfert de technologie au Canada;
- des visites de travail faites par des scientifiques et des ingénieurs canadiens auprès d'organismes étrangers en vue d'obtenir une expérience pratique dans le développement et l'application d'une technologie requise au Canada;
- des visites de travail d'experts étrangers au Canada lorsque l'organisation canadienne qui les reçoit est susceptible de bénéficier grandement de leurs compétences;
- des projets internationaux de recherche et développement menés en collaboration et visant à produire des technologies nouvelles qui présentent un intérêt pour le Canada.

Quel est le financement fourni?

L'un des principes de base dont on tient compte dans l'évaluation des propositions est le degré d'engagement envers le projet. Ainsi, les dépenses devraient normalement être partagées entre le PAT et les organismes participants. Pour les visites et les missions de courte durée, le PAT rembourse habituellement les frais de déplacement et les organismes participants paient les frais de subsistance. Pour les visites de travail de plus longue durée, le Programme peut également payer une partie des frais de subsistance.

Dans le cas de projets de recherche et développement menés en collaboration, le PAT peut payer une partie des frais supplémentaires rattachés aux aspects internationaux du projet, c'est-à-dire les frais de déplacement des participants canadiens et les frais nécessaires pour bénéficier des compétences étrangères (par exemple, honoraires de consultants, frais de déplacement et, dans le cas d'experts étrangers travaillant au Canada, les traitements). Les traitements et prestations des participants canadiens continueront d'être payés par leurs employeurs.

Que devraient contenir les demandes?

Les demandes d'appui financier devraient avoir de quatre (4) à huit (8) pages et comporter les rubriques suivantes:

Objectifs — Quel est le résultat attendu de l'activité proposée et comment ce résultat contribuera-t-il au développement, au Canada, de produits, procédés ou services nouveaux ou améliorés?

Technologie — Décrire la technique (ou technologie) recherchée, son état actuel de développement au Canada et dans d'autres pays et son degré de disponibilité à l'étranger.

Plan de travail — Décrire les activités projetées, le calendrier établi et la répartition des tâches. Indiquer comment ces activités contribueront à la réalisation des objectifs.

Suivi — Exposer les activités de suivi prévues qui doivent amener les avantages économiques et l'avance concurrentielle attendus de l'acquisition technique recherchée et expliquer comment et dans quelle mesure la technique étrangère sera ultérieurement développée ou améliorée au Canada.

Participants — Identifier le gestionnaire qui sera directement responsable de l'activité ainsi que les participants canadiens et étrangers.

Capacités — Décrire les capacités actuelles des participants canadiens par rapport à la technique recherchée et préciser le degré de risque que peut comporter l'application de cette technique.

Coûts — Indiquer le montant total des dépenses qu'exige l'acquisition de cette technique, le montant de l'appui financier demandé aux termes du PAT et la source de financement du reste des coûts. Expliquer pourquoi l'aide financière du PAT est requise et pourquoi les budgets existants ne permettent pas d'appuyer l'activité proposée.

Pour les projets de recherche et développement menés en collaboration et les visites de travail de longue durée, une annexe à la proposition doit contenir des renseignements sur la gestion de l'activité, y compris un organigramme, le *curriculum vitae* de chaque participant, le plus récent état financier ou rapport annuel de l'organisme et toute documentation utile montrant sa capacité à mener le projet à bien.

Critères d'évaluation des propositions

Les propositions pour lesquelles on demande une aide financière aux termes du PAT seront évaluées en fonction:

- des possibilités qu'elles offrent d'acquérir les compétences techniques et les connaissances nécessaires pour développer ou créer des produits ou des procédés nouveaux ou améliorés au Canada;
- de leur potentiel de retombées économiques au Canada;
- de la capacité des requérants à utiliser la technique ou à l'adapter de façon qu'elle réponde aux besoins du Canada;
- du caractère nouveau au Canada de la technique recherchée.

Qui peut présenter une demande?

Les demandes d'identification de sources de technologies étrangères (Services du PAT à l'étranger) ainsi que les demandes d'appui financier (Fonds du PAT) peuvent être présentées par des personnes ou des organismes du secteur privé, des gouvernements provinciaux, des universités ainsi que des ministères ou organismes fédéraux. Tout requérant n'étant pas à l'emploi du gouvernement fédéral devrait faire parrainer sa demande d'appui financier par un ministère ou un organisme fédéral ayant un intérêt dans l'activité proposée. L'organisme parrain doit fournir une évaluation du mérite technique de la proposition et de la capacité qu'elle offre d'obtenir une technologie engendrant des retombées économiques au Canada.

Veillez faire parvenir vos demandes de renseignements et vos propositions à l'adresse suivante:

Le gestionnaire
Programme d'apports technologiques
Direction des sciences, de la technologie
et des communications (TTS)
Ministère des Affaires extérieures
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)
K1A 0G2
Tél.: (613) 996-0971

ou:

Aux conseillers en technologie industrielle du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches (Réseau de conseillers régionaux) qui peuvent vous aider à présenter vos demandes et propositions. Ils figurent dans les Pages jaunes de votre annuaire téléphonique sous la rubrique «Technologie — Programmes d'aide».